

# CONGÉS PAYÉS EN MINNESOTA

Effective 1er janvier 2026

**Le programme de congés rémunérés du Minnesota prévoit des indemnités et une protection de votre emploi lorsque vous devez vous absenter pour vos propres soins ou pour ceux de votre famille.**

## Comment puis-je profiter des congés payés ?

### Congé médical :

- Pour prendre soin de votre propre condition de santé grave, y compris si les problèmes sont liés à la grossesse, à l'accouchement et à la récupération.

### Congé familial :

- **Congés d'attachement** – pour vous occuper d'un nouvel enfant, qu'il soit nouveau-né, adopté, ou placé chez vous en tant que famille d'accueil et créer des liens avec lui.
- **Congé pour proche malade** – Pour vous occuper d'un membre de la famille souffrant d'un problème de santé grave.
- **Congé militaire familial** – pour soutenir un membre de votre famille appelé au service militaire
- **Congé pour raisons de sécurité** – pour faire face à des situations de violence domestique, d'agression sexuelle ou de harcèlement envers vous-même ou un membre de votre famille

En règle générale, ces conditions doivent durer au moins sept jours, et être certifiées par un professionnel de santé ou un autre professionnel équivalent.

## Suis-je éligible pour les congés payés ?

La plupart des travailleurs du Minnesota bénéficient de ce programme. Vous restez éligible, quelle que soit la taille de votre entreprise ou votre nombre d'heures travaillées. Les travailleurs indépendants ne sont pas automatiquement pris en compte dans le programme, mais peuvent choisir d'y adhérer. Si vous en faites partie, vous pouvez avoir droit à des paiements si vous avez touché un minimum de rémunération (3 900 \$ de revenus professionnels au Minnesota au cours de l'année précédant 2026).

## Quelle serait la durée de mon congé ?

Vous pouvez avoir droit à jusqu'à 12 semaines de congé familial ou médical par année de prestations. Si vous cumulez congé familial et médical la même année, vous pourrez avoir droit à jusqu'à 20 semaines au total.

## Combien vais-je être rémunéré ?

Lorsque vous prenez un congé payé, l'État vous verse des indemnités. Le programme vous verse jusqu'à 90 % de votre salaire, en fonction de votre niveau de revenu, avec un plafond hebdomadaire équivalant au salaire moyen de l'État. Ce plafond varie en fonction des années, et sera de 1 423 \$ en 2026.

## Qui finance le congé payé ?

Ce programme est financé par des cotisations effectuées par les employeurs et les salariés eux-mêmes. Le taux de cotisation initial est de 0,88 % du salaire éligible. Votre employeur peut déduire jusqu'à 0,44 % de votre salaire pour financer votre part de la cotisation.

## Quelles sont les protections pour mon emploi ?

- **Protection de l'emploi** : Au retour de votre congé, vous réintégrez votre poste ou un poste équivalent. Les protections de votre emploi prennent effet 90 jours après votre date d'embauche.
- **Maintien de l'assurance maladie** : En règle générale, les employeurs continuent leurs cotisations d'assurance maladie pendant votre congé.
- **Absence de représailles ou d'ingérence** : Les employeurs ne peuvent pas vous sanctionner ni exercer de représailles à votre encontre si vous demandez ou utilisez un congé payé. Les employeurs ne peuvent pas vous retirer vos indemnités de congé payé.

Pour toute question relative au congé payé, veuillez contacter le programme Congés payés dans le Minnesota au 651-556-7777 ou au 844-556-0444 (sans frais) ou visiter notre site web.

Si vous pensez que votre employeur enfreint les protections d'emploi, contactez la Division des Normes du Travail du Ministère du Travail et de l'Industrie du Minnesota.



**EN SAVOIR PLUS :** [paidleave.mn.gov](https://paidleave.mn.gov)

Ces informations sont disponibles en formats alternatifs pour les personnes handicapées ou ayant besoin d'une assistance linguistique. Il suffit d'appeler le centre de contact pour les congés payés au 651-556-7777 ou au 844-556-0444 (sans frais).

**m** MINNESOTA  
PAID LEAVE

Minnesota Paid Leave | 180 E 5th St Suite 1200 | Saint Paul, MN 55101